



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 Service Régional de l'Environnement
 13000 MARSEILLE

Approuvé par arrêté préfectoral le

COMMUNE :
MARSEILLE

Sources :
 BDF géoportail
 IGN vectoriel 2008
 BRGM, Décembre 2007

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
 NATURELS PREVISIBLES (P.P.R.)

MOUVEMENTS DIFFÉRENTIELS DE TERRAIN
 Phénomène de retrait/gonflement des argiles

Echelle: 1/10 000'

- 3 - ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
 Planche 4

Légende :

- Zone fortement exposée (B1)
- Zone faiblement à moyennement exposée avec enjeux (B2)
- Zone faiblement à moyennement exposée enjeux peu vulnérables : grand ensembles, immeubles... (B3)



0 100 200 300 400 500 m

